

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laurence DUFOUR, M. Gilles MALICOT, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 8 septembre 2022

Date d'affichage : 24 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 25

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 19/05/2022
- 2) Rue de St-Jean - projet de chaussidou
- 3) Désaffectation et déclassement de l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult en vue de sa cession
- 4) Saint-Lô Agglo - avis de la commune sur le rapport CLECT du 16/05/2022
- 5) Souscription d'un emprunt de 800 000 € pour le financement des investissements 2022-2023
- 6) RPI Mesnil-Raoult/St-Romphaire/Troisgots - modification des statuts
- 7) RH - modification du tableau des effectifs
- 8) RH - convention annuelle du service de remplacement du centre de gestion
- 9) Décisions du Maire par délégation
- 10) Communications de la municipalité
- 11) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Nathalie LECLER est choisie comme secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 30/06/2022

Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal précité.

Pour : 25

Contre :

Abstentions :

2- Présentation du SDEUC de St-Lô Agglo

Rapporteur : M. Mickaël GRANDIN (Vice-Président de Saint-Lô Agglo en charge du développement économique)

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Mickaël GRANDIN, maire de Torigny-les-Villes et vice-président de Saint-Lô Agglo en charge du développement économique, venu présenter les enjeux et les orientations stratégiques du nouveau SDEUC (schéma de développement économique et d'urbanisme commercial) dont s'est dotée Saint-Lô Agglo.

Période d'élaboration : mars 2021 à mai 2022.

Enjeux pour demain :

- Comment dynamiser l'attractivité résidentielle ?
- Comment connecter le territoire aux espaces métropolitains (Caen) ?
- Comment réenchanter nos parcs d'activité ?
- Comment faire de nos centres-villes et centres-bourgs les moteurs d'une attractivité territoriale retrouvée ?
- Comment anticiper les emplois de demain ?

6 piliers/objectifs du SDEUC :

- Attractivité résidentielle
- Les mobilités sur et autour du territoire
- L'appui au recrutement et le service aux entreprises
- L'économie de demain
- Le commerce de demain
- Le foncier économique de demain

L'ambition de Saint-Lô Agglo

- Se donner des priorités stratégiques et faire des choix opérationnels en se basant sur les schémas et plans existants qui constituent le projet de territoire
- Outils au service de la mise en musique de ce projet de territoire : pacte de gouvernance, pacte fiscal et financier, contrat agglo-communes...

Axe 1 - attractivité résidentielle : un territoire plus attractif pour les jeunes actifs

- Diversifier l'offre en habitat sur les 1ères étapes des parcours résidentiels
- Renforcer la désirabilité des centres-villes et centres-bourgs

Axe 2 - les mobilités sur et autour du territoire : un territoire mieux connecté et des mobilités alternatives à l'automobile facilitées

- La mobilité des actifs (covoiturage, transport en commun...)
- Les connexions vers les métropoles voisines

Axe 3 - l'appui au recrutement et le service aux entreprises : un territoire plus attractif pour les jeunes actifs

- Attirer de nouveaux actifs

- Faire « matcher » les offres d'emploi
- Faciliter les relations entreprises et acteurs institutionnels

Axe 4 - L'économie de demain : un marché de l'emploi plus fluide sur le territoire

- Stimuler l'innovation
- Développer les filières à potentiel (numérique, agroalimentaire, bâtiment, santé, économie circulaire, énergies renouvelables)

Axe 5 - le commerce de demain : des commerçants préparés à la mutation du modèle commercial

- Gérer les implantations du commerce
- Améliorer la performance du commerce et l'attractivité
- Conforter le commerce rural et les services de proximité
- Renforcer les dynamiques collectives

Axe 6 - le foncier économique de demain : une adaptation aux nouveaux parcours résidentiels des entreprises

- Définir une stratégie pour le foncier économique
- Réorienter les implantations d'activités tertiaires vers les centralités
- Faciliter l'installation des entreprises

L'exposé appelle les questions suivantes :

- M. Alain LENESEY demande comment l'Agglo va pouvoir constater les retombées de sa nouvelle politique. M. Mickaël GRANDIN répond qu'il existe des indicateurs, des critères pour évaluer les actions menées et vérifier si les objectifs sont atteints. Par exemple : nombre de visites d'entreprises par an, nombre de rencontres avec les chefs d'entreprises. Les services de l'Agglo tiennent aussi des tableaux de bord regroupant des statistiques sur la vie économique locale.
- Mme Esther BEUVE met l'accent sur le manque de notoriété de notre département. M. Mickaël GRANDIN abonde en ce sens en précisant qu'il faudrait s'appuyer sur nos atouts (la mer, les chevaux, le coût de la vie, l'immobilier bon marché...).
- M. Emmanuel JAMARD demande les raisons pour lesquelles les entreprises viennent ou pas sur notre territoire. M. Mickaël GRANDIN répond que l'installation ou la création d'une entreprise résulte de 3 facteurs : avant tout un projet de vie, puis la dimension logistique (l'entreprise cherche à s'implanter dans un secteur géographique donné), enfin la conquête de nouvelles parts de marché.

2- Réaménagement de la rue du Focq - approbation du marché de travaux

Rapporteur : M. Alain EUDES

1) Besoins à satisfaire

La consultation avait pour objet la réhabilitation de la rue du Focq. Le programme technique comprend :

- La réfection de la chaussée sur toute sa longueur (550 m)
- Le traitement des points singuliers : plateaux surélevés et carrefours resserrés
- Un arrêt minute pour la desserte du gymnase et des parkings supplémentaires
- Des passages piétons sécurisés

- La signalisation horizontale et verticale du dispositif « chaussidou »
- Des ouvrages de gestion des eaux pluviales (canalisations, regards de visite...)

La consultation ne faisait l'objet d'aucun allotissement.

2) Mode de passation du marché

Procédure choisie : procédure adaptée (article L. 2123-1 Code de la commande publique)

Critères de jugement des offres :

1. Valeur financière (60 %)
2. Valeur technique (40 %)

Publicité légale :

- La Manche Libre (50) : avis envoyé le 05/07/2022 et paru le 09/07/2022
- Profil acheteur : www.e-marchespublics.com

Date limite de réception des offres : 05/09/2022 à 12h00

Nombre de plis déposés : 2

Estimation des travaux : 308 662 € HT

Commission d'appel d'offres (attribution du marché) : 13/09/2022

Choix des offres retenues : JONES TP pour 287 631,35 € HT - 6,8 % par rapport à l'estimation

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le marché de travaux avec l'entreprise attributaire d'un montant total de 287 631,35 € HT ;**
- **Autoriser le Maire à signer le marché, ainsi que tous avenants y afférents.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- DETR 2022 - dossier de subvention supplémentaire (réaménagement de la rue du Focq)

Rapporteur : M. Le Maire

La commune propose de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un 2nd tour d'attribution concernant l'opération de réaménagement de la Rue du Focq.

Le programme de cette opération comprend :

- La réfection de la chaussée sur toute sa longueur (550 m)

- Le traitement des points singuliers : plateaux surélevés et carrefours resserrés (rue Jean de Brébeuf, accès gymnase, route Neuve)
- Un arrêt minute pour la desserte du gymnase et des parkings supplémentaires (10 places)
- des passages piétons sécurisés permettant en particulier la traversée des élèves de la MFR se rendant au gymnase
- Des trottoirs conçus pour permettre une circulation sécurisée et accessible des piétons
- La signalisation horizontale et verticale du dispositif « chaussidou »
- Des ouvrages de gestion des eaux pluviales (canalisations, regards de visite...)

Le projet permettra à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Réduire la vitesse des véhicules et limiter les risques d'incivilité routière
- Garantir la sécurité des traversées piétonnes
- Faciliter la circulation des cyclistes
- Favoriser le partage de la route
- Améliorer la desserte des commerces et services
- Sécuriser l'accès piéton du futur gymnase en cours de rénovation
- Intégrer la problématique PMR dans la conception du projet

Calendrier prévisionnel : 4^{ème} trimestre 2022

Coût prévisionnel : 345 196 € HT

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention DETR à hauteur de **30 %** de leur montant HT.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le programme de réaménagement de la rue du Focq au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :**

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux	308 663 €	89%	Etat (DETR)	103 559 €	30%
AMO	3 500 €		Département (amendes de police)	13 800 €	4%
Maîtrise d'œuvre	17 600 €	5%			
Etudes et frais divers (5%)	15 433 €	4%	Autofinancement commune	227 837 €	66%
TOTAL	345 196 €		TOTAL	345 196 €	

- **Solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2022 (2nd tour), pour l'opération considérée.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD

La commune de Condé-sur-Vire a adhéré en 2021 au **programme « Petites Villes de Demain » (PVD)** au même titre que Torigny-les-Villes et Marigny-le-Lozon.

Pour rappel, le dispositif vise à donner aux bourgs ruraux les moyens de concrétiser leurs projets de **revitalisation** afin de redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre, et respectueuses de l'environnement.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune doit élaborer un **Projet de territoire** d'ici la fin de l'année. Sur la base d'un diagnostic, ce document stratégique comprendra les **grandes orientations de développement de la commune pour les 15 prochaines années** et aussi un plan d'actions pluriannuel.

La commune a souhaité associer les **forces vives du territoire** pour conduire cette réflexion en sollicitant l'avis de la population au travers d'un sondage en ligne et en créant un groupe de travail ad hoc composé de dirigeants associatifs, de responsables d'établissements, d'habitants et d'élus.

Au cours du printemps, le **groupe de travail** s'est réuni à 4 reprises :

- Atelier 1 (14/04) : diagnostic partagé du territoire
- Atelier 2 (19/05) : élaboration de projets (développement économique et habitat)
- Atelier 3 (31/05) : élaboration de projets (espaces publics et mobilités)
- Atelier 4 (20/06) : élaboration de projets (services à la population)

Une vingtaine de projets a émergé de cette réflexion collective. Pour diverses raisons (rapprochement de projets similaires, complexité technique, coût financier, problèmes de compétence...), des arbitrages ont dû être rendus et abouti à une liste plus restreinte qui s'articule entre les **orientations stratégiques** suivantes :

- Développer un habitat adapté à tous les parcours résidentiels
- Attirer de nouveaux talents sur le territoire
- Valoriser le commerce local durable et les circuits courts
- Développer les mobilités douces
- Renforcer l'attractivité de la commune grâce à la création de services et d'équipements publics innovants et adaptés à tous
- Favoriser la création d'espaces publics durables
- ...

Liste des projets :

- Les logements de Saint-Martin : création de logements pour les jeunes (apprentis ou étudiants)
- Réflexion sur le devenir de la Chapelle-sur-Vire
- Création d'une boutique fermière
- Ma cantine durable

- Création de chaudières sur les axes stratégiques de la commune
- Dimanche sans voiture
- Tous à vélo
- Aménagement du site des Jardins de la Gare
- Création d'un verger communal
- Création d'aires de jeux aux Jardins de la Gare
- Modernisation du bourg de Troisgots
- Végétalisation des cimetières
- Création d'un tiers-lieu en centre-bourg
- Création d'un cabinet dentaire au Mesnil-Raoult
- Création d'une crèche d'entreprises
- Création de cycles découvertes
- Refonte du site internet de la mairie
- Rénovation de la salle de cinéma
- La culture hors les murs

La prochaine étape sera de **finaliser la rédaction des fiches détaillées des projets** en vue de leur intégration dans la **convention-cadre à passer avec les partenaires institutionnels** (Etat, Région, Département, Banque des Territoires...) dont la signature est prévue d'ici la fin de l'année.

Parallèlement, dans le cadre de la démarche PVD, la commune est invitée à définir le **périmètre de l'ORT** (opération de revitalisation de territoire), nouvel outil qui permet de faire bénéficier d'**avantages fiscaux et de facilités juridiques dans le domaine de l'habitat de l'aménagement et du petit commerce** (dispositif Denormandie, OPAH, droit de préemption renforcé, droit de préemption des fonds de commerces...). Le périmètre proposé a été pensé de manière à intégrer les sites majeurs de la commune, même s'ils sont éloignés du centre-bourg, tels que le site industriel d'Elvir ou encore le stade Henri Binet, étant considéré que le label ORT peut constituer, selon nous, un atout supplémentaire pour l'obtention d'aides bonifiées au bénéfice des entreprises ou des collectivités locales concernées.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver la liste des projets retenus ci-annexée dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » en vue de leur intégration dans la future convention-cadre à passer avec les partenaires institutionnels ;**
- **Approuver le projet de périmètre de l'ORT ci-annexé qui sera soumis aux services de l'Etat pour validation.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Gratuité du cinéma au profit de la Ligue de l'Enseignement (réseau Génériques) et de Cinéma et Culture pour Tous

Rapporteur : Mme Sylvie GAUTIER

La *Ligue de l'Enseignement* est gestionnaire du **Réseau Génériques** qui propose des séances de cinéma itinérantes en milieu rural. Dans le cadre de ce dispositif, la commune bénéficie d'1 séance de cinéma tous les 15 jours. Pour information, une séance revient en moyenne à 1 400 € à l'association.

Pour pouvoir équilibrer son budget, l'association compte sur le soutien financier des collectivités locales (Région, Département, EPCI et communes adhérentes).

Chaque année, elle dépose ainsi une demande de subvention à Condé-sur-Vire d'un montant de 0,85 €/habitant, soit 3 575 €. Depuis de nombreuses années, le conseil municipal a pris l'habitude de ne lui accorder qu'1/3 de la somme demandée (1 100 € en 2022 soit environ 0,26 €/hab.). De plus, la commune facture tous les ans à l'association l'utilisation de la salle de cinéma (environ 1 500 €/an). Elle est la seule à le faire parmi les 25 communes partenaires.

Compte tenu des retombées culturelles inhérentes à son action sur le territoire, il est proposé de reconsidérer plus favorablement notre politique de soutien envers l'association :

- ✓ Gratuité de la salle de cinéma ;
- ✓ Revalorisation de la subvention annuelle à la hauteur de leurs attentes (ce point devra cependant être rediscuté en commission *Finances* dans le cadre de la préparation du BP 2023).

Parallèlement, il est proposé d'accorder également la gratuité de la salle de cinéma à l'association Condéenne *Cinéma et Culture pour Tous*, partenaire du Réseau Génériques. Elle assiste le réseau dans l'organisation des séances de cinéma (encaissement, choix de la programmation), mais elle anime aussi le ciné-rétro pour les seniors, le ciné-club jeunes (séances suivies de goûters), des stages jeunes, ainsi que des séances pour les scolaires.

Le Conseil municipal décide de :

- **Accorder la gratuité de la salle de cinéma à deux associations utilisatrices :**
 - **Ligue de l'Enseignement dans le cadre du Réseau Génériques**
 - **Cinéma et Culture pour Tous**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

Mme Annick FAUDEMÉR, présidente de Cinéma et Culture pour Tous, a un intérêt personnel dans ce dossier. Elle s'abstient de participer au vote.

6- Budget principal 2022 - décision modificative n°2

Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD

Il est nécessaire de modifier à nouveau les prévisions du budget principal 2022 pour les motifs suivants :

- Opération budgétaire n°88 - Programme de voirie (+ 35 000 €)
 - Les reports 2021 (118 152 €) se sont avérés insuffisants pour régler, sur l'exercice 2022, la totalité du programme de voirie 2021 (150 000 €). Un prélèvement a dû être effectué sur les crédits 2022, entraînant par voie de conséquence un besoin de crédits sur cette opération budgétaire.
- Article 2315 – Travaux de la rue de la Planquette (+ 195 000 €)
 - L'opération étant initialement prévue en fin d'année pour un paiement sur 2023, aucun crédit n'a été prévu au BP 2022. L'opération ayant été programmée plus tôt dans l'année, il n'est pas exclu que le règlement des factures intervienne dès l'exercice 2022. Il est donc proposé de prévoir des crédits à l'article 2315.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2022 comme suit :**

Section de fonctionnement		BP 2022	DM 1		Observations
			Dépenses	Recettes	
615221/011 - 0 -	Entretien bâtiments publics	991 924	-230 000		réserve de crédits autofinancement
023/023 - 0 -	Virement à la section d'invest.	631 306	230 000		
			0	0	

Section d'investissement		BP 2022	DM 1		Observations
			Dépenses	Recettes	
021/021 - 0 -	Virement de la section de fonct.	631 306		230 000	autofinancement
2315/23 - 8 -	Installations, matériels et outillages	179 324	195 000		travaux de la rue de la Planquette
op. 88 - 2315/23 - 8 -	Installations, matériels et outillages	180 000	35 000		insuffisance de crédits au BP 2022
			230 000	230 000	

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie) 2022* - décision modificative n°1

Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD

Il est nécessaire de modifier les prévisions du budget annexe 2022 pour les motifs suivants :

- Travaux complémentaires et impact des révisions de prix (+ 70 000 €) :
 - Nature des travaux : réparation de boîtes de branchement cassées, apport de terre végétale supplémentaire, mise en œuvre d'enrobé rouge sur certaines portions de trottoir, reprofilage en grave-bitume de la voirie...

- Ces travaux complémentaires, couplés à l'application de révisions de prix élevées compte tenu du contexte, auront une incidence sur le bénéfice final de l'opération qui passera de 188 000 à 122 000 € environ.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe 2022 comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2022	DM 1		Observations
			Dépenses	Recettes	
6045/011	Etudes	2 082	500		
605/011	Travaux	241 937	65 000		
			65 500	0	

Section d'investissement		BP 2022	DM 1		Observations
			Dépenses	Recettes	
			0	0	

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Budget annexe *Panneaux photovoltaïques 2022* - décision modificative n°1

Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD

Il est nécessaire de modifier les prévisions du budget annexe 2022 pour le motif suivant : insuffisance de crédits au 6951 pour le paiement de l'impôt sur les bénéfices 2021.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe 2022 comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2022	DM 1		Observations
			Dépenses	Recettes	
61521/011	Entretien et réparations	38 925	-23		
6951/69	Impôts sur les bénéfices	1 000	23		insuffisance de crédits
			0	0	

Section d'investissement		BP 2022	DM 1		Observations
			Dépenses	Recettes	
			0	0	

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9- Décisions du Maire par délégation

Décis-2022-48	22/06/2022	voirie	travaux en plus-value remblaiement du bassin tampon plateau scolaire	10 200,00 €
Décis-2022-49	22/06/2022	domaine et patrimoine	contrat d'entretien des chemins de randonnée pour 2022	6 749,40 €
Décis-2022-50	23/06/2022	commande publique	produits entretien 2ème semestre - ensemble des services	5 429,21 €
Décis-2022-51	28/06/2022	commande publique	nettoyeur vapeur pour l'école maternelle	1 075,08 €
Décis-2022-52	13/09/2022	domaine et patrimoine	fourniture et installation d'un toilette automatique aux Jardins de la Gare	32 988,00 €
Décis-2022-53	13/09/2022	commande publique	installation d'un réseau wifi sécurisé à la mairie	2 458,80 €
Décis-2022-54	13/09/2022	domaine et patrimoine	pose d'une clôture dans le bourg de Troisgots	3 223,10 €
Décis-2022-55	13/09/2022	voirie	reprise de fossés et d'accotements à la Bessinière	5 640,00 €
Décis-2022-56	13/09/2022	voirie	travaux de desserte du futur gymnase	46 426,20 €
Décis-2022-57	13/09/2022	voirie	extension du réseau d'éclairage public rue de la Planquette	10 015,20 €
Décis-2022-58	13/09/2022	commande publique	achat de protections auditives pour les services techniques	2 459,58 €

M. Alain LENESLEY demande des explications sur les travaux de desserte du gymnase (décision-2022-56). M. Éric CAUVIN répond qu'il y avait initialement un projet plus ambitieux, mais qui a été revu à la baisse en commission Travaux.

M. Alain LENESLEY demande également des explications sur l'éclairage de la rue de la Planquette (décision-2022-57). M. Alain EUDES répond qu'au départ, le programme des travaux de réhabilitation de la rue de la Planquette incluait l'éclairage de toute la rue. En cours de chantier, l'entreprise s'est heurtée à un problème technique empêchant de faire la totalité de la rue. Seul le tronçon partant du lotissement de la Pommeraie à la rue des Glycines sera éclairé afin de garantir la sécurité du cheminement des scolaires. Une économie sur le budget de l'opération sera réalisée : le coût de l'éclairage passe de 20 000 à 10 000 €.

10- Communications de la Municipalité

▪ Éric CAUVIN :

- **Travaux du gymnase :** livraison prévue le 27/10. Peintures achevées, revêtement de sol restant à faire.
- **Toiture de Condé Espace :** visite par l'architecte et l'entreprise de couverture. Des pistes de solution ont été trouvées. Le chiffrage des travaux de réfection sera moins important que prévu.
- **Tous en short (28/08) :** journée réussie grâce à l'implication de tous, en particulier des élus. Une nouvelle association a tenu un stand : le basket. 466 passeports vendus. On se pose la question du maintien de la prévente qui n'a pas fonctionné très bien cette année, mais il est vrai la communication a été insuffisante. Le fléchage des parkings mériterait également d'être améliorée.
- **Inauguration de la passerelle :** samedi 8 octobre 2022 (11h). En cas de pluie, la salle Condé Espace a été réservée en solution de repli.
- **Refonte du site internet :** 20 offres reçues très hétérogènes en termes de prix et de prestations proposées. Le dépouillement aura pour objectif de sélectionner 3 candidats pour une audition.

- **Illuminations de Noël** : dans le cadre de la crise énergétique, une réflexion est en cours sur le maintien des décorations de Noël. La commune est encore engagée avec le prestataire Loir Illuminations jusqu'en 2022 (c'était un contrat de 4 ans). Comme piste d'économie, le prestataire propose de limiter la durée d'éclairage nocturne. Après débat, le conseil acte le fait d'allumer les illuminations seulement le soir jusqu'à 22h, et de limiter la période d'éclairage du 1^{er} week-end de décembre au 2 janvier. M. Alain LENESLEY demande d'évaluer le coût énergétique de ces décorations.

- **Sylvie GAUTIER** :
 - **Impact de la gratuité de la médiathèque** : 100 nouveaux adhérents depuis l'instauration de la gratuité le 1^{er} juillet dernier. 51 enfants et 49 adultes issus majoritairement de Condé-sur-Vire.

- **Nathalie LECLER** :
 - **Rentrée scolaire au 01/09** : sans protocole sanitaire. Tout s'est bien passé. Effectifs globalement en hausse.

- **Alain EUDES** :
 - **Rue de la Planquette** : travaux terminés fin septembre.
 - **Pétition des riverains de la route du Focq** : les riverains demandent à réduire la vitesse à 50 km/h compte tenu de la dangerosité. Un accident grave est survenu récemment. Le conseil municipal est d'accord pour satisfaire la demande. M. Éric CAUVIN fait observer que de nombreuses haies non taillées sur la commune engendrent un risque accidentogène notamment dans les virages. M. Alain EUDES répond qu'une information avait été passée dans le dernier Condé Mag à ce sujet, mais qu'elle est restée lettre morte (aucun résultat constaté). Il propose en conséquence d'engager des poursuites à l'encontre des propriétaires récalcitrants : 1) lettre de sensibilisation 2) mise en demeure avec date butoir de réaliser les travaux 3) entreprise missionnée pour effectuer l'élagage et remboursement par le propriétaire.

- **Pierrette POUSSET** :
 - **Problème de stationnement anarchique sur trottoir** : notamment au droit des passages piétons.
 - **Fête des 20 ans de La Mautelière** : samedi 17 septembre (18h), couplée avec une opération « Portes ouvertes ».

- **Martine SAVARY** :
 - **Réunion éco-citoyenneté** : 22/09. Thème : déco de Noël avec les écoles.

11- Questions diverses

1) Quelle est l'évolution des coûts énergétiques à la commune ? (Cyril PANIEL)

M. le Maire répond que la facture de gaz a augmenté au 31/08/2022 de 75 % par rapport à l'année dernière à la même date (on est passé de 17 856 € à 31 310 € TTC) et de 17 % pour l'électricité (on est passé de 35 820 € à 41 890 € TTC).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

La secrétaire de séance,
Nathalie LECLER



Le Maire
Laurent PIEN



